

FINANCE

# Le social, un marché prometteur

Portée par les entrepreneurs sociaux, une nouvelle vision du financement du secteur s'appuie sur la notion d'investissement à impact social. Issue du monde de la finance, cette approche s'appuie sur un modèle anglo-saxon et bouscule les fondements de nos politiques sociales.

Les marchés seraient dotés d'un « cœur invisible » : l'investissement à impact social, une stratégie d'investissement qui allie retour social et retour financier. L'initiateur de ces investissements particuliers, l'homme d'affaires britannique Sir Ronald Cohen, en est convaincu : « *Le monde est à l'aube d'une révolution dans la façon de résoudre les problèmes les plus épineux de la société.* » Désormais « *devenir prospère et faire le bien ne sont plus considérés comme incompatibles* » (1). Sir Ronald Cohen vient du capital risque, notamment financeur des start up, qui promet des taux de retour important mais avec un risque élevé. Il est persuadé que l'investissement à impact social entraînera une « révolution philanthropique ». Cet investissement « *tire parti des forces de l'entrepreneuriat, de l'innovation et des capitaux ainsi que des pouvoirs des marchés pour*

*faire le bien* », assure-t-il dans le rapport du groupe de travail qu'il préside sur l'investissement à impact social. Cette *task force* dédiée a été installée le 6 juin 2013 au G8 alors sous présidence britannique, le pays pionnier en la matière. Elle est déclinée en 8 conseils consultatifs nationaux (Australie, Canada, France, Allemagne, Italie, Japon, Royaume Uni, États-Unis) et un conseil consultatif européen.

Chacun de ces conseils a publié un rapport préconisant ce qui devrait être fait pour favoriser l'essor de cet investissement dans son pays. Depuis 2015, ce groupe a été rejoint par cinq nouveaux membres, le Brésil, l'Inde, Israël, le Mexique, le Portugal.

En France, cette mission a été confiée conjointement par Benoît Hamon, à l'époque ministre délégué à l'Économie sociale et solidaire, et Sir Ronald Cohen au comité consultatif national sur l'investis-

sement à impact social, présidé par Hugues Sibille, alors vice-président du Crédit coopératif. Des représentants des banques et fondations, du capital investissement, de l'entrepreneuriat social, d'agences publiques composent ce comité... mais aucun représentant du monde associatif ou du secteur social.

Les membres du comité jugent que « *l'importance historique de l'approche subventionnelle publique entrée dans une ère hypercontrainte implique une forte mutation* ». En 2015, dans un entretien à *Confrontations Europe*, revue d'un think tank européen, Hugues Sibille dit avoir accepté de représenter la France à la *Task force* « *parce que nous sommes en transition socio-économique et qu'il faudra bien inventer de nouvelles approches sociales, comment passer de la dépense sociale à l'investissement social en conservant des objectifs d'intérêt général* ».

Dans son rapport, remis le 25 septembre 2014 à Carole Delga, alors secrétaire d'État à l'économie sociale et solidaire, l'enthousiasme à promouvoir ce nouveau type de financement du social est total. Il conseille, entre autres, l'expérimentation d'un des outils de cette nouvelle stratégie d'investissement: le contrat à impact social. À l'époque de la remise du rapport, la se-

crétaire d'État Carole Delga ne s'en empare pas. Il faudra attendre l'arrivée de Martine Pinville au secrétariat de l'Économie sociale et solidaire en 2015 pour que la préconisation concernant les contrats à impact social soit reprise et aboutisse à un appel à projet en 2016. Une initiative qui reste, encore aujourd'hui, sous la houlette de Bercy, cheville ouvrière de ces contrats. Car si l'appel à projet est désormais clos, le président Emmanuel Macron a été clair dans son programme, il veut « *poursuivre le déploiement des contrats à impact social pour financer, grâce à des partenaires privés, des expérimentations de programmes sociaux de*

**Emmanuel Macron a été clair dans son programme, il veut « poursuivre le déploiement des contrats à impact social.»**

## LA MISÈRE: LE NOUVEL OR NOIR





Le 15 mars 2016, Christophe Itier qui vient d'être nommé Haut commissaire à l'économie sociale et solidaire et à l'innovation sociale, était auprès de Martine Pinville pour lancer l'appel à projet des contrats à impact social.

*prévention innovants* ». Le 6 septembre, la nomination de Christophe Itier comme Haut commissaire à l'économie sociale et solidaire et à l'innovation sociale ancre cette volonté présidentielle. Chef de file du parti En marche dans sa région et ex-directeur de la Sauvegarde du Nord, Christophe Itier proposait un contrat à impact social – pour l'instant à l'étude au conseil départemental – pour réduire le nombre de placements d'enfants dans son département.

### Nouveau marché

« Si nous enlevons l'enveloppe, l'habillage et le langage pseudo-scientifique du discours, « l'investissement à impact social » et sa forme la plus emblématique « les social impact bonds » – contrats à impact social – apparaissent bien comme un objectif d'appropriation par le secteur bancaire et assurantiel, les grandes multinationales, d'un secteur qui leur échappe encore en partie, le secteur social », affirme Jean-Claude Boual, du collectif des associations citoyennes, qui a très tôt alerté sur ce virage. « Aujourd'hui, la tendance est de casser les systèmes publics en les présentant comme coûteux, pas efficaces, lourds, alors que le privé serait moins coûteux, plus efficace, rapide et souple », analyse Nicolas Chochoy, directeur de l'institut de recherche Jean-Baptiste Godin, qui s'est penché sur l'investissement à impact social.

Derrière ce changement de perspective, la manne semble importante: l'institut Monitor, filiale du cabinet d'audit et de conseil financier Deloitte, estimait en 2009 le marché de l'investissement à impact à 500 milliards de dollars sur une période de 5 à 10 ans; la banque américaine Morgan Stanley, la même année, portait ce chiffre à 1 000 milliards de dollars. Dans un discours de

janvier 2014, Sir Ronald Cohen affirmait que « l'investissement impactant peut offrir un rendement de 7 % à 10 % l'an, net de frais, alors il pourrait représenter 3 à 5 % de l'allocation d'épargne des ménages les plus aisés et des portefeuilles des fondations à l'horizon des dix ou vingt prochaines années ».

Dans ce marché en devenir, les contrats à impact social ne représenteraient, selon le dernier rapport moral sur l'argent dans le monde, que 0,0003 % de ces investissements d'un genre nouveau, évalués à 46 milliards d'euros en 2014. Il n'empêche, les contrats à impact social sont exemplaires des nouveaux mécanismes qui vont désormais permettre aux problématiques sociales de devenir rentables.

### Rentabiliser la misère

Les Social Impact Bonds sont des montages financiers permettant à des investisseurs privés de placer leur argent dans des programmes sociaux dits innovants avec retour sur investissement en fonction des résultats. Dès 2009, Social Finance, l'entreprise de Ronald Cohen qui a financé le premier SIB en Angleterre, identifie quatre secteurs potentiels: la lutte contre la récidive, l'exclusion scolaire, le placement d'enfants et l'hospitalisation des personnes âgées. Aujourd'hui, l'Angleterre compte 30 des 44 SIB dans le monde. « Concrètement, l'investisseur privé finance un opérateur de service social (association par exemple) qui prend en charge la mise en œuvre du programme ciblé sur des publics fragiles », décrypte le rapport sur les SIB de l'Institut de l'entreprise, qui encourage leur utilisation en France. Le contrat fixe des objectifs comme la diminution du taux de récidive

« Aujourd'hui, la tendance est de casser les systèmes publics. »

ou de placement d'enfants ou encore l'obtention d'un nombre précis de personnes insérées professionnellement... Si ces objectifs sont atteints, les pouvoirs publics (État ou collectivité territoriale) remboursent à l'investisseur la somme engagée avec un taux de retour prédéfini. En Angleterre, il a pu atteindre 13 %; en France, il oscille entre 0 et 6 % ou peut se décliner sous la forme d'une « prime de succès ». Si les objectifs ne sont pas atteints, les investisseurs ne sont pas remboursés, mais il existe plusieurs mécanismes qui permettent de garantir leur mise.

Le premier SIB américain lancé en 2012, censé faire baisser la récidive des sortants de la prison de Rikers Island, intégrait en cas d'échec une récupération partielle du capital investi par Goldman Sachs. En juillet 2015, les premiers résultats ne montrent aucune baisse significative de la récidive, le programme est arrêté, mais Goldman Sachs a pu récupérer 6 millions de dollars sur les 7 millions investis. « Les SIB sont les descendants du Nouveau Management Public et du management par la performance. Un des objectifs des SIB est d'introduire la rigueur des investisseurs du secteur privé, les standards de l'évaluation scientifique positiviste et la discipline des mécanismes de marché pour déterminer le paiement », analyse Mildred Warner, universitaire américain repris par l'Institut de l'entreprise.

## La culture du résultat

La terminologie et la culture de la finance, ses outils de mesure, entrent dans le secteur social. « Ce changement de mentalité n'arrivera pas du jour au lendemain, prédisait Ronald Cohen en 2014, il faudra bien dix à vingt ans pour que le phénomène prenne toute son ampleur, parce qu'il faut du temps pour bâtir des modèles à suivre. » Aujourd'hui, le lobbying puissant des entrepreneurs sociaux couvre les inquiétudes avancées par les premiers concernés : les professionnels du secteur social et le monde associatif.

« Les SIB peuvent être une opportunité pour former une culture de contrôle et d'évaluation en matière de prestation de services sociaux », met en garde le Haut comité à la vie associative qui juge cet outil « complexe » et « coûteux », reprenant des critiques émises par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et en ajoutant : « Il n'est pas évident

que ces montages complexes qui visent à organiser autrement le financement de projets se révèlent profitables au final pour la collectivité. » Il a rendu cet avis suite à l'annonce du lancement en 2016 de l'appel à projet en France pour expérimenter ces contrats.

Le collectif des associations citoyennes a été le premier à répliquer à l'introduction de ces contrats en France, éditant un petit livret d'analyse de cet outil (1). L'Uniposs, dans un avis publié en novembre 2016, s'interroge : « Comment répondre aux craintes exprimées que l'engagement financier de la puissance publique dans ces contrats n'ait pas pour conséquence à terme d'un transfert au détriment des dépenses d'action sociale, y compris quand elles sont obligatoires ? » Mais face au lobbying des entrepreneurs sociaux, fervents défenseurs de l'introduction de ces outils en France, les mises en garde restent peu audibles. Selon les auteurs d'un rapport de Fondapol, Fondation pour l'innovation politique, sur le sujet en 2013, « les SIB supposent un changement de paradigme étant donné que la puissance publique n'est plus dans sa fonction de fournisseur de la réponse sociale et de garant du bien commun mais devient le client d'organisations tierces censées être plus efficaces, ce qui provoque un risque de déresponsabilisation des pouvoirs publics ». Surtout, ce rapport souligne la principale critique faite au SIB : « Est-il éthique que certaines organisations puissent espérer une rémunération sur des crédits destinés à des projets sociaux au centre desquels se jouent des destins humains ? » Une question incontournable.

Marianne Langlet

(1) À retrouver en ligne : [www.associations-citoyennes.net/?p=7662](http://www.associations-citoyennes.net/?p=7662)



## CONTRATS À IMPACT SOCIAL

# Les associations à l'épreuve de la finance

« *Gagnant, gagnant, gagnant* », les contrats à impact social, lancé en France par un appel à projet le 15 mars 2016, sont présentés comme trois fois gagnant. L'association y trouverait un financement pour une action innovante, l'investisseur y gagnerait un retour sur son investissement et la collectivité ou l'Etat y éviterait des coûts sociaux... Passage en revue.

**L**e 24 novembre 2016, l'association pour le droit à l'initiative économique (ADIE) signait l'un des deux premiers contrats à impact social français. Ce CIS court sur trois ans et vise à insérer professionnellement 320 personnes dans des zones rurales de l'Ariège, des Alpes-de-Haute-Provence et de la Nièvre par le biais du micro-crédit. Son coût ? 1,5 million remboursé par l'État en cas d'atteinte des objectifs, incluant une prime de succès, si les objectifs sont dépassés, de 130 000 euros pour les investisseurs (BNP Paribas, la Caisse des dépôts, Renault, AG2R la Mondiale, la Fondation Avril) et 65 000 euros pour l'ADIE. L'innovation sociale ? L'instruction à distance des demandes de financement et un accompagnement à domicile ou sur le lieu d'activité, avançait le cabinet de Martine Pinville. Démarré en janvier 2017, où en est-il aujourd'hui ? « *Nous sommes en train de recruter les salariés du programme dans*

*les trois zones. Ils devront faire connaître l'ADIE et trouver des bénévoles pour accompagner les personnes. L'équipe sera pleinement opérationnelle en fin d'année* », explique Marc Olivier, le responsable du CIS au sein de l'ADIE. L'accompagnement à proprement parler des personnes devrait commencer sous peu ainsi que les premiers versements des investisseurs... Les résultats seront ensuite évalués, 6 ans après le début du programme, par le cabinet d'audit KPMG. L'indicateur fixé considère les personnes insérées dès lors qu'elles ont créé une entreprise ou obtenu un emploi pendant au moins deux ans.

## Quantophrénie

Que deviendra le programme, passés les trois ans du contrat ? « *Nous espérons qu'il aura montré son efficacité et obtiendra des financements classiques. Nous devons les trouver en 2020 car ce programme n'est pas viable sans financement et le CIS ne sera plus adapté puisqu'il ne s'agira plus d'un projet innovant* », avance Marc Olivier. Première leçon tirée de cette expérience : « *C'est un outil complexe. La contractualisation avec toutes les parties prenantes n'est pas simple : 5 investisseurs, une autorité publique, plusieurs directions territoriales, un évaluateur et nous* ». Principale difficulté : comment mesure-t-on l'impact social à terme ? « *Tout le monde peut ne pas avoir la même vision de l'objectif* », explique Marc Olivier. « *Pour que les SIB soient attractifs, il est impératif que les résultats soient réalistes, réalisables et mesurables* », notaient les auteurs du rapport de Fondapol en 2013. « *Le paiement au résultat va bouleverser le champ de l'action sociale, pense Nicolas Chochoy, directeur de l'institut de re-*

**L'Impact Invest Lab** a été créé en juin 2016, suite à une des recommandations du comité consultatif français pour le développement de l'investissement à impact social. La Caisse des dépôts, le centre français des Fonds et des Fondations, le Comptoir de l'innovation issu du groupe SOS, le Crédit coopératif, Finansol et le Mouvement des entrepreneurs sociaux (Mouves) sont ses créateurs. Son objectif : « *Accélérer le développement en France d'innovations financières à impact social et contribuer à accroître les investissements dans ce domaine* », annoncent-ils lors du lancement du lab. Et donc accompagner notamment la mise en place des contrats à impact social.

cherche Jean-Baptiste Godin. *Lorsque vous avez une chaîne de production de boulons, toute chose égale par ailleurs, vous pouvez faire des paiements à la pièce. Mais dans un système social complexe, avec des interactions et des facteurs multiples, où les travailleurs sociaux sont les éléments d'un système sur lequel ils n'ont pas la main, le paiement au résultat est injuste parce qu'on individualise une responsabilité qui est en réalité collective.* »

## Intermédiaires à la pelle

Aux Apprentis d'Auteuil le contrat à impact social labélisé par l'État est « en phase d'élaboration et de montage : il faut valider la pertinence du projet, les conditions de financement et l'évaluation de l'impact », avance Philippe Rose qui en est le responsable. Leur proposition : accueillir et accompagner douze familles dans trois relais familiaux en Gironde, Loire-Atlantique et dans le Nord. « L'innovation est d'inscrire ce dispositif comme un élément de prévention du placement, une offre vers laquelle seraient orientées des familles identifiées par le conseil départemental comme des familles qui ne pourraient pas garder leurs enfants. Ces relais proposeraient des accompagnements sur 3 à 12 mois pour éviter le placement. »

Dans ce contrat, c'est l'évitement du placement de façon durable ou non durable qui déclenchera le paiement total ou partiel au résultat. « Il faut que les critères soient très simples et très objectifs », avance Philippe Rose, *sinon nous ne trouverons pas d'investisseurs.* » L'agence Kimso, un cabinet d'évaluation de l'impact social créé en 2014 pour répondre à ce marché émergent, accompagne les Apprentis d'Auteuil dans cette démarche. La construction de ce contrat exige aussi l'appui d'un « structuré » (1) (dans ce cas Kois invest, un cabinet belge qui a monté le premier contrat

impact social en Belgique, et BNP Paribas). Mais qui paye ces intervenants ? « *Tout cela est intégré dans le projet qui a vocation à être couvert par l'investisseur et si cela ne se fait pas, nous n'aurons plus que nos yeux pour pleurer*, ironise Philippe Rose. *Mais on y croit!* » Le projet est évalué à 4 millions d'euros pour les trois relais familiaux sur trois ans ; impossible de connaître le taux d'intérêt, « *mais il est raisonnable, à la française. Nos taux ne seront pas à l'anglaise* », assure Philippe Rose qui est accompagné par l'Impact Invest Lab dans ce processus.

Nicole Alix, présidente de La Coop des Communs, spécialiste de l'économie sociale et solidaire, pense que le nombre d'intermédiaires va peser fortement sur le coût final du dispositif : « *Si vous mettez 100 euros au départ, compte tenu du nombre d'intermédiaires nécessaires pour repérer la cible, définir la mesure, trouver les investisseurs, au final il en reste bien moins...* » Elle est rejointe par le rapport de l'institut Godin sur l'investissement à impact social

## « Le paiement au résultat va bouleverser le champ de l'action sociale. »

qui note que « *le coût de la mise en œuvre d'un SIB est élevé. D'abord, bien sûr, par la rémunération des investisseurs en cas de succès, mais aussi par le travail nécessaire à sa création et mise en œuvre, à sa construction et au suivi de la méthodologie d'évaluation.* » Les auteurs jugent que ces contrats ne sont pertinents que sur de grosses opérations.

## Économie en trompe-l'œil

Le 5 mai dernier, Médecins du Monde signait un protocole d'engagement dans le cadre d'un contrat à impact social avec cinq ministères. Il permettra l'expérimentation d'un programme d'alternative à l'incarcération de personnes souffrant de troubles psychiatriques sévères par un accès au logement et un suivi intensif. L'association porte ce projet depuis 2008 et sa recherche de financement n'a jamais abouti, trop d'interlocuteurs pour les financements classiques et une somme importante : 7 millions d'euros pour accompagner 100 personnes sur 5 ans à Marseille. Médecins du Monde se tourne alors vers ces contrats d'un genre nouveau. « *Il nous semblait intéressant de tester cet outil, voir s'il est compatible*

**7** contrats à impact social ont été signés par l'État (ADIE, Impact partenaires, Passeport pour l'avenir, Wimoov, Cravate solidaire, Solidarités nouvelles contre le chômage et Médecins du Monde)

**6** contrats à impact social ont été labellisés par l'État, certains sont en cours de contractualisation avec les départements (Apprentis d'Auteuil, la Sauvegarde du Nord, Aréli, Action Tank « entreprises et pauvreté », Foncière le Chênelet, Santé Diabète avec l'Agence française de développement)



Le 24 novembre 2016, les deux premiers contrats à impact social étaient signés en présence de François Hollande qui a, dans son discours, appelé à la multiplication de ce type de contrat.

avec notre projet et évidemment les valeurs de l'association », explique Yannick le Bihan, responsable des missions France. En juin, l'association cherchait encore son structuréur, chargé de construire le montage financier, construire la proposition sur les engagements et le retour sur investissement. Médecins du Monde a reçu plusieurs devis : « Les prix oscillent entre 30 000 et 130 000 euros. Nous essayons de bien comprendre ce qui est pris en charge ou pas. C'est un sujet tout à fait neuf pour nous, nous apprenons en marchant », témoigne Yannick le Bihan. Et en face, ces structuréurs connaissent-ils le secteur social ? « C'est une découverte pour eux aussi, mais

puis le début nous disons que si l'idée de ces contrats est que les banques se fassent de l'argent sur un public très précaire, alors cela sera contre-productif en terme de plaidoyer. » Dans son contrat, Médecins du Monde n'a pas inclus de taux de retour. L'ONG cherche des fondations qui ne récupéreront « que » leur mise de départ.

Par ailleurs, c'est une université publique, celle d'Aix-Marseille, qui fera l'évaluation du programme, l'association refuse que son contrat « soit une manne financière pour les boîtes de conseil ». Ils pensent s'engager sur une baisse de 18 % des récidives pour ce public, mais sans étude préliminaire sur des publics similaires, difficile de fixer définitivement un objectif. « Or, dans ce type de contrat, c'est lui qui détermine tout », analyse Thomas Bosetti. À partir de cet objectif, est calculée l'économie de l'État basée sur les coûts sociaux évités. « Cette notion de coût évité questionne : il repose sur le postulat que si vous n'aviez pas fait ce programme, il se serait passé quelque chose qui vous aurait coûté plus cher. Or, nous ne pourrions jamais le vérifier », analyse Nicolas Chochoy de l'institut Godin.

La justification principale du recours à ce type d'investissement reste la réduction des financements publics. « Il est vrai que ces contrats soulagent dans un premier temps les finances publiques mais ils coûtent à terme beaucoup plus chers que si la puissance publique avait investi directement, même en empruntant aux banques », juge Jean-Claude Boual, du collectif des associations citoyennes.

Nicole Alix estime que parfois « des choix politiques doivent être faits sans forcément savoir, de façon extrêmement précise, combien cela va coûter et quel sera le retour sur investissement. » Et d'interroger sur notre vision du système de protection sociale : « Ce n'est pas un ensemble de petits programmes que l'on finance et, lorsque les résultats sont obtenus, on passe à un autre programme comme nous le propose cette notion d'investissement à impact social. Non, notre protection sociale est une alliance intergénérationnelle qui a fait en sorte que nous puissions avoir une plus grande sécurité collective face à tous les aléas de la vie. »

M.L.

[1] Organisateur du dispositif financier.

## MDM refuse que son contrat « soit une manne financière pour les boîtes de conseil »

ils ont la tête bien faite et comprennent vite. Et puis ils ont la capacité de recruter des personnes qui viennent de ce secteur. » L'association dit avancer prudemment. « Il fallait vraiment que nous ayons des assurances éthiques sur le financement, explique Thomas Bosetti, porteur du projet à Marseille. Pour les investisseurs des CIS, le but est d'être rémunéré ; or de-



LIEN SOCIAL SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX  
découvrez suivez partagez likez tweetez



ENTRETIEN **Nicolas Duvoux**

Sociologue



# L'impact version française

Dans sa plateforme contre la pauvreté et l'exclusion qui court jusqu'en 2020, l'Union européenne prône une stratégie d'investissements sociaux. En France, en 2016, un séminaire (1) s'est interrogé : *L'investissement social : quelle stratégie pour la France ?* Le sociologue Nicolas Duvoux a participé au comité de pilotage.

## Depuis quand et pourquoi cette notion d'investissement social prend de l'importance en France ?

Cette notion est d'abord issue de réflexions européennes, dans la suite de sociologues comme le suédois Gosta Esping Andersen qui a travaillé sur le modèle d'État social et puis du rapport pour la Commission européenne de 2001 intitulé « *Pourquoi nous avons besoin d'un nouveau modèle social ?* » Aujourd'hui, il existe une commission sur cette notion et un ensemble de mesures destinées à la favoriser. Sa racine reste toutes les réflexions sur la réorientation des modèles sociaux pour prendre en compte les risques sociaux du 21<sup>e</sup> siècle, la pauvreté des jeunes, des enfants, les situations des familles monoparentales... La difficulté avec cette notion est que le même terme peut renvoyer à des choses très différentes en fonction de l'échelle et du type d'acteurs. La définition que nous avons en Europe prend modèle sur ce qu'ont fait les sociétés nordiques pour mettre en œuvre des politiques sociales universelles, structurées autour de l'individu et de la couverture des risques que rencontre l'individu dans nos sociétés. Comment faire pour que la protection sociale prépare les individus et qu'elle ne se contente pas de réparer les risques une fois qu'ils sont arrivés ?

## Cette double vision est-elle également présente en France ?

— Oui, la notion d'investissement social recouvre à la fois des changements de modèle social et des programmes d'action beaucoup plus ponctuels : les CIS c'est de l'investissement social mais dans une vision très réductrice. C'est une manière de réorganiser sous une autre forme les partenariats publics-privés. Toutefois, il y a évidemment des recoupements car dans la vision investissement social au sens large on dit aussi qu'on est en capacité de mesurer l'impact.

**À quoi répond cette réorientation ?** — L'intérêt de l'investissement social est de constater que nous avons le même niveau de dépenses sociales que le Danemark,

par exemple, avec une capacité de réduction de la pauvreté qui est beaucoup moins importante. Est-ce qu'on ne pourrait pas arriver, à périmètre de dépenses sociales constant, à colmater les brèches de notre intervention sociale ? À faire en sorte qu'avec 34 % du PIB de dépenses sociales on n'ait plus 20 % de pauvreté des enfants à la sortie ? C'est un bon répertoire critique pour arriver à identifier les faiblesses et les zones d'amélioration possible de notre modèle social.

Certains ne sont pas d'accord et pensent que nous adoptons ainsi le référentiel néolibéral et sommes intellectuellement otages de ceux qui visent à déconstruire l'État social. C'est possible, mais il faut voir où nous mettons le curseur. Je suis sans doute plus pragmatique en disant que cela a l'intérêt de mettre le regard sur les points de faiblesse de notre système social qui sont liés à son histoire.

**Autour de cette notion d'investissement social, fleurit tout un vocabulaire d'entreprise, comme par exemple ces citations tirées des comptes-rendus du séminaire concernant la petite enfance : « l'investissement dans le capital humain permet d'assurer une « souplesse » dans les rapports au marché du travail », « améliorer la qualité du stock de capital humain », « renforcer le « capital humain productif »... Cette pensée entrepreneuriale sur le social n'est-elle pas inquiétante ?**

L'un des dangers est, en effet, la dérive néolibérale de ce logiciel. Elle est tout à fait possible au vu des rapports de force politiques actuels, nous pouvons même dire qu'elle est en marche. Le président Macron a un programme tout à fait compatible. L'autre risque est de laisser la trajectoire du *statu quo* se développer et pénaliser complètement les non qualifiés sur la longue durée. Il existe un double risque et l'investissement social est, à mon sens, un chemin de crête pour essayer de s'en sortir par le haut.

Entretien réalisé par M.L.

(1) Organisé par la CNAF, la DGCS, le LIEPP (Laboratoire interdisciplinaire d'évaluations des politiques publiques), les Apprentis d'Auteuil et France Stratégie.